

LETTRE DES AMIS n° 109

* VŒUX POUR 1994

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne adressent aux Conservateurs et à l'ensemble du personnel des Archives départementales et municipales de Toulouse ainsi qu'à tous leurs Amis leurs vœux les plus sincères et les meilleurs pour 1994.

* DATES A RETENIR

. **Samedi 8 janvier 1994** la très remarquable Exposition "l'Or des steppes : des Snythes aux Mongols" (700 ans avant J.C. 14e siècle) sera présentée aux membres de notre Association par **Madame Monique Rey-Delqué** Conservateur au Musée des Augustins, Commissaire de l'Exposition.

Rendez-vous devant le Musée des Augustins, 21, rue de Metz à Toulouse à 10 heures précises.

- **Samedi 15 janvier, à 9 heures 30 précises,** aux Archives départementales, **quatrième cours de paléographie** assuré par Madame Geneviève Cagniant-Douillard, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne.

* COTISATION 1994

La cotisation pour l'année 1994 a été fixée à **130 F** par l'Assemblée générale. Il convient d'en adresser, sans tarder, le montant à notre trésorière, Mme Monique Cau, 69, rue Victor Ségoffin, 31400 Toulouse.

Les chèques doivent être **obligatoirement libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**. Indiquer au dos du chèque "Cotisation 1994".

La cotisation pour les **étudiants** est fixée à **65 F**.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Les nouveaux amis qui ont adhéré à notre Association depuis le mois de septembre dernier n'ont pas, bien entendu, à acquitter leur cotisation pour 1994.

Le "timbre 1994" que vous collerez au dos de votre carte vous sera adressé avec la lettre du mois de janvier prochain.

*** ACTIVITÉS PRÉVUES AU COURS DU 1er TRIMESTRE 1994**

- Samedi 8 janvier : visite de l'exposition "l'Or des Steppes" au Musée des Augustins.

- Samedi 15 janvier : cours de paléographie (Mme Geneviève Cagniant-Douillard).

- Samedi 5 février, aux Archives départementales, Conférence de M. Pierre Gérard consacrée à : "Toulouse au 12e siècle".

- Samedi 12 février : cours de paléographie (M. Christian Cau).

- Samedi 19 février, aux Archives départementales, Conférence de M. Pierre Gérard consacrée à "Toulouse au 12e siècle".

- Mardi 15 mars : dîner-débat animé par M. Robert Marconis, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Thème abordé : "Midi-Pyrénées : déclin et renouveau. Pour une relecture de l'histoire contemporaine de la région".

- Samedi 19 mars : cours de paléographie (M. Christian Cau).

*** VIENT DE PARAÎTRE**

Un nouvel ouvrage de la collection "Mémoires des Pays d'oc" vient de paraître, œuvre de notre amie **Madame Sylvie Chanchus**. Il s'agit d'une étude tout à fait remarquable préfacée par **Monsieur Pierre Izard, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne** qui s'intitule : *"Au tribunal de Villefranche-de-Lauragais sous le Consulat et l'Empire"*.

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage en nous retournant le bon de commande qui se trouve à la fin de la lettre, dûment rempli, accompagné du titre de paiement.

*** POUR INFORMATION**

1 - **Mercredi 26 janvier, à 21 heures**, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, conférence organisée par la Société toulousaine d'Études médiévales.

M. Christian Cau, Directeur des Archives de la ville de Toulouse, évoquera "le Pastel et le siècle d'or toulousain".

2 - La Revue des 3e et 4e trimestres 1993 de l'Association Savès-Patrimoine vient de paraître. Parmi les nombreux et excellents articles publiés, signalons plus particulièrement ceux de nos amis :

Guy Bergès : *Étude de l'inventaire après décès des biens mobiliers de Bertrand Clarous, en 1792.*

Henri Petit : *Le Musée du Lherm
L'art et la matière
La terre cuite de tradition
Archives-Patrimoine
La Tour Chappe de Lévigac*

Pierre Gérard : *Notice sur le château de Laréole et ses propriétaires.*

Rappelons que ce château de la Renaissance situé dans le canton de Cadours est, depuis le mois d'août 1984, la **propriété du Conseil Général de la Haute-Garonne** qui a engagé une série de travaux pour le réhabiliter.

3 - **Avis de publication** : "L'Académie toulousaine d'histoire et d'arts militaires" vient de publier une étude tout à fait remarquable consacrée à la "**bataille de Fontenoy du 11 mai 1745**" réalisée par notre ami, **William Donnarel**, préfacée par M. Christian Cau, Directeur des Archives de la ville de Toulouse.

Reconnaissons-le : nous ignorons tout ou à peu près tout de cette victoire française remportée par le Maréchal de Saxe sur les troupes anglo-hollando-autrichiennes, connue surtout grâce à la célèbre répartition du lieutenant d'Anteroches : "*Messieurs les Anglais, tirez les premiers*".

La lecture de l'ouvrage de William Donnarel permet de réparer cette lacune. Comme l'indique fort justement Christian Cau dans sa préface :

"Le mérite de ce travail réside dans le fait que rien n'y est oublié, qu'il s'agisse des causes et du début de la guerre de succession d'Autriche, de tous les détails de cette bataille, mais aussi de ses conséquences, de son impact sur la vie politique et sociale de la France".

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage adressez-vous directement à son auteur : William Donnarel, 17, rue des Comètes - 31130 Fonsegrives.

4 - **Causeries de l'Atelier d'archéologie de l'Aérospatiale**, au Centre culturel de l'Aérospatiale, 20, chemin Garric à Toulouse (quartier des Sept-Deniers) :

- **mardi 11 janvier**, à 21 heures, Conférence-diaporama : "**A travers les Cordillères du Pérou**" présentée par notre ami **Jean Rousseau**, de Tournefeuille.

- **mardi 8 février**, à 20 h 30, film-conférence : "**Les forges de Vulcain**". **Claude Domergue**, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail présentera les Centres métallurgiques de la Montagne Noire à l'époque gallo-romaine.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Mme Puységur-Mora, responsable de l'Antenne du Comminges des Archives départementales nous a fait parvenir voici quelque temps un article fort documenté de Madame Marie-Louise Guillaumin que nous vous communiquons.

Dans cet article, l'auteur retrace la carrière politique de Jean Bepmale qui fut, comme chacun sait, Maire de Saint-Gaudens, pendant 37 ans, sans interruption, de 1884 jusqu'à sa mort en 1921.

Jean BEPMALE

Né à Saint-Gaudens, le 1er septembre 1852. Il exerce la profession d'avocat inscrit au barreau de Toulouse en 1873, à 21 ans.

Élu conseiller municipal de Saint-Gaudens en 1878, il fonde en 1880, le journal "la Montagne".

Élu maire de Saint-Gaudens en 1884, à 32 ans, il le reste pendant 37 ans jusqu'à sa mort.

Élu Conseiller Général du canton de Saint-Gaudens en 1892 par 2364 voix contre 1893 à Monsieur CAMPARAN, Sénateur.

Il est réélu en 1898 par 2245 voix contre 1804 à Monsieur CAMPARAN, Sénateur, et en 1904 sans concurrent par 2634 voix.

Radical-Socialiste, il est élu député de la 1ère circonscription de Saint-Gaudens en 1893, 1902, 1906.

Il participe à plusieurs duels électoraux dans cette circonscription, ayant comme adversaire, d'abord Jacques PIOU, conservateur, ancien monarchiste, catholique rallié, puis Bertrand DAURE, conservateur, également maire d'Aulon.

1889	J. BEPMALE est battu 3897 voix	J. PIOU est élu 6057 voix
1893 1er tour de scrutin	J. BEPMALE est élu 6959 voix	J. PIOU est battu 6139 voix
1898	J. BEPMALE est battu avec 6487 voix	J. PIOU est élu avec 7312 voix
1902	J. BEPMALE est élu avec 7803 voix	J. PIOU est battu avec 5973 voix
1906	J. BEPMALE est réélu avec 6451 voix	B. DAURE est battu avec 6353 voix

Jean BEPMALE a donc, dans la période 1885-1906, connu trois échecs compensés par trois succès, qu'expliquent l'ascension du radicalisme dans le pays. Les élections législatives de mai 1906 ont révélé cette poussée, et c'est le 25 octobre qu'est investi le ministre Clémenceau, à dominante radicale.

En 1907, il va opter pour le Sénat.

Élu Sénateur de la Haute-Garonne en novembre 1907 sous le gouvernement Clémenceau (1906-1909), il remplace Caze décédé en septembre. Il obtient le siège vacant par 506 voix sur 946 votants. Il demeure au Sénat pendant douze ans, jusqu'en 1920, le mandat des sénateurs ayant été prolongé en raison des hostilités. Mais au renouvellement du 19 janvier 1920, il n'est pas réélu.

J. BEPMALE à la Chambre des Députés

Pendant tout son séjour à la Chambre, il reste inscrit au groupe de la gauche radicale-socialiste et se comporte en ardent défenseur du programme radical.

Il est membre de plusieurs commissions : réforme de l'impôt, budget, législation fiscale, séparation de l'église et de l'État (Vice-président), enseignement. Il intervient particulièrement au cours de discussions portant sur des questions budgétaires, sur l'assistance aux vieillards et incurables, sur l'enseignement et l'agriculture.

Il se mêle avec passion aux débats politiques : dès 1902, il se déclare partisan de l'impôt progressif sur le revenu, adopté seulement en juillet 1914 ; il approuve la séparation des églises et de l'État, loi promulguée le 11 décembre 1905 sous le ministère Rouvier - conclusion logique du combisme - qui déclare : "la République française assure la liberté de conscience et ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte". Il est favorable à la laïcité de l'État, à la fermeture des écoles congréganistes, s'intéressant vivement à la politique religieuse et se faisant entendre dans tous les débats concernant l'application de la loi de Séparation.

Par ailleurs, il se prononce pour la réglementation du travail dans l'industrie, le rachat par l'État des chemins de fer de l'Ouest, effectué en décembre 1906, la multiplication des bourses accordées aux élèves de l'enseignement professionnel.

Dans l'affaire des fiches adressées sur les officiers par ordre ministériel, pour connaître leur attitude religieuse, il ne soutient pas le Cabinet Combes.

En janvier 1905, il n'approuve pas la constitution du ministère Rouvier. Avec de nombreux autres radicaux-socialistes, il reproche à Maurice Rouvier son hostilité à l'impôt sur le revenu et ses appels à une majorité élargie - voire à la concorde nationale - pour réaliser la séparation.

J. BEPMALE au Sénat

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Membre de diverses commissions, il maintient les positions qu'il avait prises à la chambre, notamment en ce qui concerne la politique religieuse.

Il prend une part active à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières qui sera votée le 5 avril 1910, sous le ministère Briand (juillet 1909-février 1911). Elles seront alimentées par une retenue sur les salaires des ouvriers, une contribution du patron, et une allocation de l'État, mais resteront modiques.

J. BEPMALE s'intéresse aussi à l'agriculture, au sort des fermiers et des métayers, à l'enseignement technique.

En 1913, il s'oppose à l'instauration du service de trois ans (la loi militaire de 1905 l'avait réduit à deux ans). Acquis après un débat passionné de quatre mois, le vote intervient à la Chambre le 19 juillet, au Sénat le 7 août, sous le ministère Barthou et les débuts de la présidence de POINCARÉ (élu le 17 janvier), qui y était favorable.

Au cours de la guerre, J. BEPMALE porte attention aux problèmes agricoles, de ravitaillement, à la taxation des céréales et denrées. Il intervient aussi dans la discussion des lois relatives aux pupilles de la Nation, aux exemptés et réformés.

Après la guerre, il se préoccupe surtout de questions électorales. Il siège dans une commission qui étudie le droit de vote pour les femmes.

J. BEPMALE meurt à 62 ans, à Saint-Gaudens, le 21 novembre 1921. Il avait publié en 1908 un guide de tourisme pyrénéen : "Toute la chaîne, de Banyuls à Saint-Jean de Luz en 30 jours."

Sources : Dictionnaire des Parlementaires
 La République radicale (1898-1914) M. REBERIOU
 La IIIème République, Pierre MIQUEL

Jean BEPMALE, Premier magistrat de la Ville de Saint-Gaudens pendant 37 ans (1884-1921).

Né en 1852 à Saint-Gaudens, dans une famille de fabricants de tricots, J. BEPMALE fit des études de droit et devint Avocat, inscrit au barreau de Toulouse en 1873, à l'âge de 21 ans.

Conseiller municipal de la ville à partir de 1878, il fut élu maire de Saint-Gaudens en 1884, à 32 ans, et le resta pendant 37 ans jusqu'à sa mort (1921).

En 1892, puis 1898 et 1904, le mandat de Conseiller Général du Canton lui fut également confié.

En 1893, il fut élu député de la Circonscription de Saint-Gaudens, réélu en 1902 et 1906, puis opta en 1907 pour le siège de Sénateur qu'il conquiert et conserva pendant 12 ans. Il appartenait au parti républicain radical socialiste dont 1901 est la date de naissance officielle.

Avec ses municipalités successives, il a joué un rôle considérable dans le développement de la petite cité de Saint-Gaudens.

Particulièrement actif dans le domaine de l'instruction, il assura rapidement l'application des lois scolaires de la République, dans une commune où, en 1884, il n'y avait pas d'école publique. Il opéra d'abord la laïcisation de l'école des garçons (Boulevard du Nord) où l'enseignement était dispensé par les Frères Chrétiens (1884). Il ouvrit également la même année une école laïque de filles et une école maternelle, installées d'abord dans les locaux loués à l'Hospice, puis en 1911, dans de nouveaux bâtiments construits Avenue de Luchon. En 1888, il fonda les écoles laïques de hameau : Serre de Cazaux, Serre de Nérous, Gavastous et celle du Pouech. En 1911, il fit édifier une nouvelle école de garçons (actuel Hôtel de Ville), après achat et démolition de l'immeuble Tartareau.

Pour prolonger l'enseignement primaire, il obtint la création de deux établissements d'enseignement primaire supérieur à Saint-Gaudens : l'E.P.S. des jeunes filles (1885-1886), installée dans les locaux laissés vacants par le départ de la congrégation des Dames de Nevers (Collège de Didier Daurat), l'E.P.S. de garçons annexé en 1909 au Collège, dont l'aile gauche de la cour fut reconstruite. Enfin, il compléta cet équipement scolaire par la création d'une école d'apprentissage (côte de Goumetx) à laquelle furent rattachés des cours de "modes et confection" 1909.

C'est aussi une grande œuvre d'aménagement urbain qui fut poursuivie par J. BEPMALE et ses collaborateurs : amélioration du Centre Ville (Place Nationale, dallage des Arceaux), construction de lavoirs, d'abreuvoirs, de trottoirs, d'urinoirs, alignements et percement de voies nouvelles (à partir du Boulevard du Nord), jonction des deux promenades, Tilleuls à Marronniers, pour en faire le Boulevard du Midi, construction d'une nouvelle prison (1900).

Enfin, l'intérêt de J. BEPMALE et de ses diverses municipalités s'est porté aussi sur le développement et la modernisation de la ville : création d'une foire aux chevaux (quatre par an), avec un champ de foire, creusement de puits, mise en place de nombreuses canalisations, de pompes, bornes-fontaines pour la distribution de l'eau, construction d'un nouvel abattoir (1902) et d'un nouvel Hôpital-hospice (1910)... de la Caisse d'Epargne...

Tels furent les principaux acquis d'un bilan impressionnant. A la mort de J. BEPMALE, homme d'action et de progrès, aux convictions ardemment républicaines, la population de la ville a manifesté une profonde émotion, à l'honneur de celui qui avait géré la cité pendant 37 ans.

SOURCES :

- A.D.H.G. BF 174
- A.D.H.G. JOUR 21
- ARCHIVES PRIVÉES

Marie-Louise GUILLAUMIN

* RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)

Dans la lettre n° 107, d'octobre dernier nous avons reproduit une inscription relevée par Madame Simone Mirouze sur une tombe, au cimetière de Montauban.

La traduction que nous avons donnée de cette inscription ne lui paraissant pas satisfaisante, M. André Lagarde nous écrit pour nous proposer de traduire le dernier vers :

*"Lums viste amortits
Totis tornam d'ont sem sortits."*

par :

"Nous retournons tous (au lieu) dont nous sommes sortis."

Par ailleurs, à l'intérieur de l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens que nous avons visitée, en juin dernier, lors de notre sortie, figure une deuxième inscription occitane que nous avons omis de signaler.

En effet, en face de l'entrée principale on peut lire :

*"L'an MCCCCLXXX
foc reparada la gleiza
del borc."*

("L'an 1480 fut réparée l'église du Bourg").

Je remercie tout particulièrement notre ami, M. Henri Petit qui nous a fait parvenir de très nombreuses et très savoureuses inscriptions gasconnes relevées dans son village, au Lherm. Nous les publierons sur la lettre du mois prochain.

* RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 50

Dans la lettre du mois d'octobre dernier un de nos amis de l'Union s'interrogeait sur la signification du toponyme **Lersens** (Saint-Jean de Lersens).

Dans la dernière lettre j'ai donné, avec les précautions d'usage, une explication qui me paraissait plausible.

Entre temps, notre ami a écrit à M. l'abbé Ernest Nègre pour lui demander son avis. Voici sa réponse qu'il m'autorise à reproduire :

"Je ne sais que répondre.

Un **Lhers-ens** ou l'**Ers-ens** est invraisemblable.

La langue d'oc a un suffixe **enc**, un **en**, un **ent** mais pas de suffixe moderne **ens** à part le pluriel masculin **encs** mais votre **Lersens** n'a pas l'air d'un pluriel.

Reste le suffixe archaïque **encs** qui vient du wisigothique (comme **Escalquens**) **ingos**, non productif depuis le Ve siècle. Il serait bien téméraire de chercher un nom de lieu **Lers-encs** à Saint Jean ou à côté."

* AVIS DE RECHERCHE n° 52

Une de nos amies serait heureuse d'avoir des renseignements concernant l'**entreprise de faïencerie "Fouque et Arnoux"** créée à Toulouse en 1813, établie en 1824 au n° 64, rue de la Pomme, installée à partir de 1829 à Valentine et qui a produit de très nombreux objets de qualité en faïence ou en porcelaine dont certains sont, à l'heure actuelle, conservés dans les musées toulousains (plats, assiettes, vases, pendules, bougeoirs, statues...).

Connaîtriez-vous le nom du notaire qui a enregistré en 1813 la création de la Société en nom collectif "Fouque et Arnoux" ?

Existe-t-il des documents déposés aux Archives départementales et municipales de Toulouse concernant cette entreprise ?

* EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

Une querelle de Clocher au XVIII^e siècle

A.D. de l'Ariège - St-Ybars 199 E GG 20 Registre paroissial (9 septembre 1747)

Verbal concernant la levée du corps de Françoise Bernade OUSSIET, faite par Mre Jean-François RICAUD curé de la présente paroisse de St YBARS⁽¹⁾ et le transport d'icelluy à l'église paroissiale de MASSABRAC⁽¹⁾.

Nous Jean François RICAUD⁽²⁾ curé de la ville et paroisse de St IBARS, premier conseiller, né du conseil politique de la dite ville, seul directeur et distributeur des biens et revenus des pauvres de la dite paroisse, verbalisant comme il suit :

disons que Françoise Bernade OUSSIET fille de Jean OUSSIET, laboureur ménager et de Magdeleine LAFAILLE mariés, âgée de vint jours étant décédée la nuit du sept au huit du présent mois de septembre mil sept cens quarante sept, sur notre paroisse au hameau de THOMAS⁽³⁾, nous susdit curé nous nous rendimes au hameau le jour d'hier huitième du courant mois à l'heure de quatre après-midi que nous avions marquée pour faire l'enterrement du corps de la dite défunte, ou après nous êtres revêtus du surplis, de l'étole et du bonet carré, précédé du sieur Jean Jacques COMBES, notre clerc de paroisse porteur de la croix, nous, après avoir fait la levée du corps de la dite défunte conformément au rituel du présent diocèse de RIEUX, allant dans l'ordre et la descence cy dessus, nous transportames ledit corps porté par Abraam MAURE, carillonneur de l'église paroissiale de MASSABRAC, suivi dudit Jean OUSSIET et de ladite Magdeleine LAFAILLE père et mère de la dite défunte et plusieurs autres parens aux limites de notre paroisse confrontant celles de la paroisse de MASSABRAC a cent pas de distance de la dite église de MASSABRAC, selon la réquisition et demande que le dit Jean OUSSIET, père de la dite défunte nous en avait faite, désirant de faire ensevelir le corps de sa feue fille au cimetière dudit MASSABRAC sépulture de ses ancêtres. Nous susdit curé après avoir attendu plus d'une heure, Mre Roch FRANCAZAL⁽⁴⁾, natif de St YBARS, curé dudit MASSABRAC, qui avait été averti de la dite heure marquée par nous pour ledit enterrement et prié de la part du père de la dite défunte de se rendre selon l'usage et la coutume au dites limites pour y recevoir le corps de sa feue fille, refusa de le faire. Il n'eut pas plus d'égard à notre prière à cette fin faite et réitérée par quatre différentes fois et quatre différents envoyés de notre part ; ce qui nous détermina voyant son refus formel de venir prendre le corps audites limites, de le lui porter jusqu'au porche de la dite église, où étant arrivé et demandé le sieur FRANCAZAL curé dudit lieu de MASSABRAC, après avoir fait poser ledit corps de la défunte à l'entrée du porche, il nous fut répondu par Jean ARSAGUET et Bertrand DELRIEU trafiquans et paroissiens dudit sieur curé de MASSABRAC, qu'il n'y était pas et qu'il s'en était retourné en la ville de St YBARS où il fait sa résidence dans la maison de son feu père depuis vint ans qu'il est curé de MASSABRAC, et comme nous susdit curé fimes connaitre audits ARSAGUET et DELRIEU l'importance que ledit enterrement ne fut plus différé et que l'heure de six

(1) St Ybars et Massabrac sont deux villages de l'Ariège, à cinq kilomètres au sud de Lézat, situés sur des collines bordant la Lèze, St Ybars sur la rive droite, Massabrac sur la rive gauche et distants de deux kilomètres environ, l'un de l'autre.

(2) Jean-François RICAUD curé de St Ybars appartenait à une famille bourgeoise de Lézat.

(3) Le hameau de THOMAS, bien que situé à cinq ou six cents mètres de MASSABRAC, appartenait à la juridiction et paroisse de St Ybars.

(4) Roch FRANCAZAL était issu d'une famille bourgeoise de St Ybars, qui a compté plusieurs notaires de 1620 jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

approchait, ledit DELRIEU s'offrit d'aller au dit St YBARS, qui pressa fort son cheval, qu'il en fut revenu dans demi-heure portant pour réponse que le sieur FRANCAZAL curé de MASSABRAC lui avait dit qu'il ne lui plaisait pas de venir faire ledit enterrement, mais que nous susdit curé de St YBARS n'avions qu'à le faire ou nous emporter le corps de la dite défunte ou nous voudrions ; mais nous susdit curé nous étant aperçus de cette réponse captieuse et des pièges que le sieur FRANCAZAL curé cherchait de nous tendre et connaissant assés, nonobstant nos faibles lumières que ce n'était pas à nous de faire le dit enterrement, que nous aurions pourtant fait si le dit sieur FRANCAZAL curé nous en avait prié par un mot de lettre qu'il nous refusa, le lui ayant fait demander par Antoine CABARRÉ notre valet, ce qui nous détermina de ne plus laisser le corps de la dite défunte sous le dit porche ou nous l'avions fait poser par déférence pour le sieur FRANCAZAL curé, afin que de là il en fit la levée, nous déterminames de le lui mettre et enfermer dans sa dite église, attendu que le jour baissait ; le dit DELRIEU s'aprocha d'abord dudit MAURE carrillonneur et il ne lui eut pas plutôt dit quelques mots à l'oreille que celui-cy ferma la porte de la dite église et nous susdit curé l'ayant sommé et requis de l'ouvrir, il refusa de le faire ; de suite, le dit DELRIEU avec le dit ARSAGUET prirent en particulier le père de la dite défunte et le dit MAURE, qu'un moment après nous dirent et tous les autres qui composoient le dit convoi : Monsieur le Curé l'enterrement de cet enfant ne pouvant point se faire, attendu qu'il n'est plus jour, nous nous retirons, et le père de la défunte nous dit particulièrement, nous susdit curé le sommant également qu'au dit MAURE de rester, vous vous êtes chargé du corps de ma feuë fille c'est à vous de le garder, nous nous retirons tous ; comme ils firent, et nous demeurames accompagné que dudit sieur Jean Jacques COMBES notre clerc et dudit Antoine CABARRÉ notre valet qui menoit le cheval que nous avons pris pour revenir à St YBARS, et enfin nous fumes obligé de rester toute la nuit sous le porche de la dite église de MASSABRAC, qui est si isolée que la plus voisine maison est à plus de deux pas. Nous y aurions même été dans une très grande obscurité car le tems était fort sombre, si le sieur Pierre OUSSIET dit Pititou ne nous eussent porté une lampe avec un petit rafraichissement. Le lendemain, c'est à dire aujourd'hui, neuvième du présent mois de septembre mil sept cens quarante sept, dans la pointe du jour nous ayant fait appeller par le dit CABARRÉ notre valet, le dit OUSSIET père de la dite défunte et la dite LAFAILLE mère de la dite défunte qui vivait avec sa mère et Jeanne ANDRIEU et encore le dit Bertrand OUSSIET dit Pititou, et nous étant enquis d'où venait que le père de la dite défunte n'était pas venu, il nous fut répondu par la dite LAFAILLE et par ceux qui l'accompagnoient que Joseph OUSSIET et François OUSSIET père et fils entièrement dévoués au sieur FRANCAZAL curé dudit lieu de MASSABRAC lui avoient tant dit qu'il lui arriveroit de très grandes affaires s'il venoit, qu'il n'avoit pas eu le courage de le faire. Sur cela, et le dit MAURE ayant ouvert la porte de la dite église de MASSABRAC ou il était déjà venu jouer l'angelus, nous susdit curé après avoir repris le surplis, l'étole et le bonet carré, précédé dudit notre clerc portant la croix après avoir préalablement interpellé la dite Magdelaine LAFAILLE mère de la dite défunte en présence de tous les susdits qui étoient venus avec elle d'avoir à nous dire, (nous susdit curé lui représentant le corps de ladite défunte) si elle reconnaissait que ce fut véritablement le corps de François Bernade OUSSIET sa feuë fille dont nous avons le jour d'hier fait la levée dans sa maison au hameau de THOMAS pour être ensevelie au cimetièrre de MASSABRAC, laquelle Magdeleine LAFAILLE s'étant approchée du cercueil où était enfermé le corps, après l'avoir examiné pendant quelques moments répondit à haute voix : Oui, Monsieur notre curé c'est véritablement le corps de ma feuë fille que vous prites hier à notre maison ; de suite nous susdit curé ayant prié les assistants d'estre mémoratifs de la réponse que la dite LAFAILLE mère de la dite défunte venoit de nous faire, nous fimes de nouveau la levée du corps en la forme prescrite dans le rituel et nous l'entrames dans la dite église de MASSABRAC, porté toujours par le dit MAURE suivi de ladite LAFAILLE mère de la dite défunte et de tous les autres susdits, le dit MAURE posa le corps près du sanctuaire vis à vis le milieu de l'autel où après que nous eumes fait les prières marquées dans le rituel, à faire avant les enterrements des enfants, nous nous retirames disant à haute voix, nous susdit curé :

nous avons fait au delà de ce que nous étions obligé de faire, ce n'est pas à nous à faire l'enterrement du corps de cet enfant, mais à monsieur le curé de la présente paroisse de MASSABRAC, avertissez le, nous dimes à la dite LAFAILLE mère de la dite défunte, de venir enterrer le corps de votre enfant ; ce qu'ayant dit, nous nous retirâmes et après avoir quitté le surplis, l'étole et le bonnet carré, nous sommes monté à cheval et nous sommes revenus à St YBARS avec notre clerc reportant la croix abatue et notre valet, lequel dit notre valet requis de signer le présent verbal a dit ne scavoir, nous ayant ensuite requis ledit OUSSIET et la dite LAFAILLE père et mère de la dite défunte de signer aussi le présent verbal ont répondu ne scavoir et nous ayant enfin requis de ce faire à chacun des susdits nommés tous nous ont répondu ne scavoir signer excepté le sieur Jacques COMBES, notre clerc qu'a signé avec nous le présent verbal, fait et enregistré sur nos registres mortuaires aujourd'hui neuvième septembre mil sept cens quarante sept.

RICAUD curé de St YBARS - COMBES clerc de St YBARS⁽⁵⁾ "

REMARQUE :

On peut penser que l'animosité qui semble régner entre les deux prêtres provenait de la rivalité latente qui existait à l'époque entre les villes de Lézat et de St-Ybars, dont ils étaient respectivement originaires.

Le curé Franczal ne devait pas pardonner à son confrère Ricaud d'avoir été nommé curé de St-Ybars, alors que lui, l'enfant du pays, était obligé d'aller exercer dans la petite paroisse de Massabrac.

Peut-être le curé Ricaud, en tant que Lézatois d'origine, bénéficiait-il de la bienveillance de l'évêque de Rieux, Alexandre de SAUMERY, qui était également abbé de Lézat ?

Texte et notes communiqués par Pierre FABRE

* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

En page 9 de la petite bibliothèque n° 48, il est indiqué qu'André Savy se réserve *la chambre del valet*. Il ne s'agit pas de la chambre du valet, du domestique, mais bien de celle s'ouvrant sur *le balet*, aménagement caractéristique des maisons rurales du Ségala, constitué par une avancée du toit qui, habituellement protège la porte palière du premier étage, mais parfois s'allonge sur toute la façade pour fournir un véritable couloir extérieur, une galerie, desservant diverses pièces. Il subsiste de très nombreux exemples.

Gilbert IMBERT

(5) Sur le registre de MASSABRAC à la date indiquée on peut lire :

- Françoise Bernade OUSSIET fille à Jean et Magdeleine LAFORGE de la paroisse de St YBARS âgée du mois ou environ décéda le septième septembre mil sept cent quarante et sept à dix heures du soir et fut ensevelie le 9ème dudit mois 1747 dans notre cimetière sépulture de ses ancêtres par nous curé soussigné en présence de habram MAURE et ioseph OUSSIET requis tous de signer ont dit ne scavoir en foy de quoy. Franczal curé.

* ÇA S'EST PASSÉ EN 93

Ca s'est passé en... 793

Irruption des Sarrasins dans la Septimanie, Bataille d'Orbieu ou de Villedaigne

"Issem⁽¹⁾ après avoir vaincu ses frères et soumis toute l'Espagne à sa domination, résolu de porter ses armes en deçà des Pyrénées et de ravager les Gaules. Il n'eut pas plutôt reçu avis du départ de Louis (le Pieux), à la tête des troupes d'Aquitaine pour l'Italie, qu'il fit marcher une armée sous le commandement du général ABD EL MALEK, avec ordre d'entrer dans la Septimanie⁽²⁾.

Ce général, après s'être mis en campagne, ravagea d'abord la Catalogne ou Marche d'Espagne soumise aux François, après quoi ayant passé les montagnes, il marcha vers Narbonne dont il brûla les faubourgs, désola les environs et emmena un grand nombre de prisonniers.

Abd el Malek était dans le dessein de traiter de même toute la province et d'y porter le fer et le feu ; il avait déjà pris la route de Carcassonne, quand il rencontra au passage de la rivière d'Orbieu, le duc Guillaume⁽³⁾, campé de l'autre côté en ordre de bataille. Ce duc, sur le bruit de la marche des infidèles, avait ramassé à la hâte les troupes de son gouvernement et avait été joint par les comtes ou marquis qui commandaient sur la frontière, lesquels, après avoir tenté inutilement d'arrêter le progrès des armes des Sarrasins, s'étaient battus en retraite.

Le duc et ABD EL MALEK ne furent pas longtemps en présence sans en venir aux mains.

Guillaume donna le signal et attaqua le premier les infidèles qui soutinrent le choc avec beaucoup de valeur et repoussèrent les François. Ceux-ci se défendirent pendant quelque temps mais ils furent taillés en pièces et leurs généraux obligés de prendre la fuite. Guillaume fut le seul qui tint ferme ; quoique abandonné des comtes ou officiers et de presque toutes ses troupes, il soutint les efforts des infidèles et abattit à ses pieds un de leurs généraux. Ce duc fit dans cette occasion des prodiges de valeur ; mais accablé par le nombre et se trouvant presque seul au milieu des ennemis, il se retira heureusement avec ce qui lui restait de troupes, après avoir fait acheter bien chèrement aux Sarrasins le champ de bataille dont ils demeurèrent les maîtres.

Quelques géographes placent... le lieu où cette bataille se donna aux environs de La Grasse sur les bords de l'Orbieu ; ... mais nous croyons qu'il est plus vraisemblable que cette action se passa dans la vallée de VILLEDAGNE (Vallis Aquitanica) située sur la route ordinaire de Narbonne à Carcassonne et traversée par l'Orbieu.

(1) ISSEM, chef arabe.

(2) Partie littorale de la Gaule méridionale entre le Rhône et les Pyrénées.

(3) GUILLAUME 1er : cousin de Charlemagne, succède à CHORSON comme comte de Toulouse en 790. Fondateur de l'abbaye de Gellone dont le nom s'effacera devant celui de Saint-Guilhem-le-Désert. La légende épique s'emparera des événements glorieux de la vie de Guillaume et célébrera Guillaume d'Orange.

Les historiens, contents de nous marquer que cette bataille se donna en 793 de J.C. ont omis de nous en apprendre le jour et le mois.

Les Sarrasins ne tirèrent pas grand avantage de leur victoire, ils se retirèrent presque aussitôt après au-delà des Pyrénées.

DOM DEVIC - DOM VAISSETTE
Histoire générale de Languedoc
T. 1, p. 896, Ch. XXVI

**Texte communiqué par
Roger MAGNARD**

MÉMOIRES DES PAYS D'OC

BON
de
COMMANDE

AU TRIBUNAL
DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
sous le Consulat et l'Empire

par
Sylvie CHANCHUS

C'est avec toute la considération et l'estime que je porte à Madame Sylvie CHANCHUS que je suis heureux par ces quelques lignes de lui témoigner ma plus profonde gratitude pour sa brillante étude sur la vie du Tribunal d'Instance de Villefranche-de-Lauragais, sous le Consulat et sous l'Empire.

Cet ensemble de documents constitue pour nous tous des révélations fort intéressantes et captivantes sur les mœurs et la mentalité de nos aïeux dans le district de Villefranche-de-Lauragais, au cours de la première moitié du 19ème Siècle.

C'est plus qu'il n'en fallait pour inciter le Conseil Général à apporter son concours à la Société des Amis des Archives de la Haute-Garonne pour la publication de cet ouvrage de grande qualité, d'une parfaite rigueur historique, mais aussi fort agréable à lire ; il mérite une large diffusion et un grand nombre de lecteurs.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général
de la Haute-Garonne

Maire de Villefranche-de-Lauragais

Commande à adresser à l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne
11, bd Griffoul-Dorval - 31400 TOULOUSE

NOM..... Prénom.....
Adresse.....

désire recevoir exemplaire(s) du livre de Sylvie Chanchus
"Au Tribunal de Villefranche-de-Lauragais sous le Consulat et l'Empire"
Ci-joint, par exemplaire, chèque de 80 F (60 F + 20 F frais d'envoi) à l'ordre de l'Association des Amis des Archives

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	7
I° - L'APPAREIL JUDICIAIRE	11
A - Les hommes de loi	11
B - Fonctionnement du tribunal.....	14
II° - LES HOMMES DU LAURAGAIS DEVANT LA JUSTICE	19
1° - Délits ruraux	19
A - Pacages chez autrui.....	19
B - Enlèvement de bois chez autrui.....	22
C - Maraudages, vols divers.....	26
D - Empiètement sur terrain d'autrui.....	28
E - Délits de chasse.....	30
2° - Vols dans villes et villages	31
3° - Injures, coups et blessures	37
A - Violence verbale.....	38
B - Armes et techniques de la violence.....	40
C - Les raisons de la violence.....	41
Ivresse.....	41
Individualiste chatouilleux et combatif.....	45
Rivalités amoureuses.....	46
Tout est permis aux célibataires.....	47
Les femmes et la morale.....	50
Débiteurs et créanciers.....	52
Passion de la terre.....	53
Affaires politiques.....	57
Affaires de famille.....	62
4° - Outrages et violences envers des supérieurs	63
A - Sous-préfet et autorités constituées.....	64
B - Président du Tribunal.....	65
C - Maires et adjoints.....	66
D - Juge de paix.....	71
E - Gendarmes et policiers.....	71
F - Huissiers.....	72
G - Receveurs et percepteurs.....	73
H - Prêtres.....	76
5° - Recels de réfractaires et déserteurs	78
6° - Affaires de mœurs	86
7° - Délits divers	90
A - Poids et mesures.....	91
B - Fraudes sur les vins.....	92
C - Salubrité publique non respectée.....	93
CONCLUSION	95
Notes	101